

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Roclenge-sur-Geer le jeudi 11 mars 2010 à 20 heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2010.
- 2° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour l'acquisition d'une camionnette plateau.
- 3° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour la réfection de la toiture de l'ancien presbytère de Roclenge-sur-Geer.
- 4° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour l'abattage d'arbres en urgence.
- 5° Intégration de l'agenda 21 dans le PCDR
- 6° Ordonnance de police pour l'organisation d'une brocante à GLONS, le 13 mai 2010.
- 7° Ratification ordonnance de Police du Collège communal du :
 - 08.02.2010 pour l'organisation d'un cortège carnavalesque le 06 mars 2010 à Glons.
 - 01.03.2010 pour la migration des batraciens.
- 8° Passage de la course cycliste « 31^{ème} ster van zuid Limburg » le 04 avril 2010 - Adoption de mesures temporaires visant à interdire le stationnement.
- 9° Ordonnance de police - Mesures temporaires de circulation lors de l'organisation de courses, tests cyclistes le 23 mai 2010 à Roclenge-sur-Geer.
- 10° Bilan financier et rapport d'activité 2009 - P.C.S.
- 11° Adoption d'un règlement taxe de séjour.
- 12° Conversion emprunts Commune CRAC - **Pour information.**
- 13° Conversion emprunts Commune DEXIA - **Pour information.**

14° Intradel - Actions de prévention pour le compte de la Commune en 2010.

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 03 MARS 2010 AU PLUS TARD.

Bassenge, le 1^{er} mars 2010.

PAR LE COLLEGE

**Le Secrétaire communal,
J.TOBIAS**

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**